



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 7 avril 2026

Démontage de l'ancien refuge du Goûter et interdiction temporaire d'accès à la voie normale du Mont-Blanc.

Dans le cadre de l'évolution de la voie normale d'accès au Mont-Blanc, l'ancien refuge du Goûter fera l'objet de travaux de démontage au printemps et à l'été 2026. Les opérations préalables de déneigement et de déglacage entraîneront une interdiction temporaire d'accès à l'itinéraire entre le refuge de Tête Rousse et celui du Goûter pendant deux jours, au cours de la seconde quinzaine de mai, afin de garantir la sécurité des alpinistes.

Un projet de reconquête paysagère et de valorisation patrimoniale

À la suite des recommandations formulées en 2024 par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable sur l'avenir de la voie normale, le maire de Saint-Gervais-les-Bains a engagé le projet de démontage de l'ancien refuge du Goûter.

Ce bâtiment historique sera reconstruit dans le parc thermal de Saint-Gervais-les-Bains. L'opération répond à un double objectif : préserver un élément remarquable du patrimoine alpin et restaurer durablement le site d'altitude.

Par décision ministérielle du 10 juin 2025, le projet a reçu une autorisation spéciale au titre de la réglementation des sites classés, considérant que ce démontage constitue une étape importante de la reconquête paysagère et contribue au renforcement de la naturalité des lieux.

Interdiction de l'itinéraire pendant deux jours en mai 2026

À l'aplomb immédiat de l'ancien refuge, le couloir du Goûter constitue un passage clé de la voie normale d'ascension du Mont-Blanc. Les travaux préalables de déneigement et de déglacage, conduits par la Compagnie des guides de Saint-Gervais en mai 2026, provoqueront des purges de glace et des chutes de pierres dans le couloir.

En conséquence, afin de garantir la sécurité des alpinistes, un arrêté municipal interdira l'accès à l'itinéraire reliant le refuge de Tête Rousse au refuge du Goûter pendant deux jours au cours de la seconde quinzaine de mai.

Services de l'État en Haute-Savoie – Contact presse

06 49 75 25 92 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
[Facebook](#) | [X](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)



Les dates exactes seront arrêtées et communiquées quelques jours avant l'intervention, en fonction des conditions météorologiques.

Consignes données aux alpinistes durant la seconde quinzaine de mai

Afin d'éviter de se trouver confrontés à une interdiction d'accès imprévue, les alpinistes envisageant l'ascension du Mont-Blanc durant la seconde quinzaine de mai sont invités :

- à reporter leur projet,
- ou à privilégier un autre itinéraire, à la montée comme à la descente.

Des gendarmes seront présents aux refuges de Tête Rousse et du Goûter afin de faire respecter cette interdiction.

Tout contrevenant s'expose à une amende.

Les refuges d'hiver de Tête Rousse et du Goûter seront fermés pendant toute la seconde quinzaine de mai.

Travaux de démontage de l'ancien refuge à partir de juin 2026

Les travaux de démontage de l'ancien refuge se dérouleront du 1er juin au 15 août 2026. Ces dates demeurent susceptibles d'ajustement en fonction des conditions météorologiques.

Le chantier sera entièrement sécurisé et n'entraînera pas de fermeture de la voie normale, qui restera praticable pendant toute la durée des travaux, dans le respect des règles habituelles de vigilance en montagne.